Cercle National du Recyclage

REVUE DE PRESSE

HIVER 2025-2026

PUBLICATION

Déchèteries : une documentation pour "démêler l'écheveau" des filières REP

Le 13/01/2026 à 14:42

Collectivités Locales | Législation et Réglementation



La déchèterie "nouvelle génération" de Guidel propose le tri de 17 filières différentes.

Le Cercle National du Recyclage (CNR) publie un nouveau dossier technique consacré à l'impact de la montée en puissance des filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sur l'organisation des déchèteries.

Maillon clé du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), les déchèteries collectent près de 40% des déchets ménagers et assimilés et sont de plus en plus sollicités par les dispositifs REP, dont le nombre et les périmètres n'ont cessé de s'étendre depuis la loi AGEC.

Pour les collectivités, l'intégration de nouvelles filières de tri se traduit par des ajustements lourds : multiplication des flux, consignes de tri plus complexes, besoins d'adaptation des équipements et des infrastructures, avec des effets directs sur la lisibilité du service pour les usagers comme sur les conditions de travail des agents.

Le dossier "Déchèteries : associer contraintes des REP et opportunités des projets" propose un état des lieux du cadre réglementaire et des flux collectés en déchèterie, qu'ils relèvent ou non des REP, en s'appuyant sur des retours d'expérience de projets de construction ou de modernisation. Objectif : éclairer les difficultés opérationnelles rencontrées localement et identifier des leviers pour concilier exigences des filières, qualité de service et performance des sites.

Dans cette publication, le CNR insiste sur la nécessité, selon lui, d'une meilleure prise en compte des réalités de terrain par les filières REP, ainsi que d'une compensation à la hauteur des charges supportées par les collectivités. Il rappelle également que les déchèteries relèvent de la compétence et de la propriété des collectivités locales, qui demeurent décisionnaires de leur organisation.

https://www.recyclage-recuperation.fr/collectivites-locales/decheteries-une-documentation-pour-demeler-lecheveau-des-filieres-rep/

Filières REP et déchèteries : le Cercle national du recyclage prône un rééquilibrage des charges et contributions

Publié le 21 janvier 2026 , par Frédéric Fortin, Epique Communication pour Localtis

Environnement

Dans un dossier technique fort consistant, le Cercle national du recyclage (CNR) met singulièrement en exergue les difficultés engendrées par le développement des filières REP sur les déchèteries. En s'appuyant sur des retours d'expérience, il propose différentes pistes concrètes pour y faire face, mais prône surtout un sérieux rééquilibrage des charges et responsabilités. "Les déchèteries sont des installations appartenant aux collectivités. Elles ne constituent pas des outils à disposition des éco-organismes", rappelle-t-il.

Les filières REP sont décidément plus que jamais dans le collimateur (lire notre article du 13 janvier). Dans un fort riche et didactique "dossier technique" (réservé à ses membres) consacré au cadre réglementaire, contractuel et organisationnel – enrichi de plusieurs retours d'expériences – des 4.609 déchèteries françaises, le Cercle national du recyclage (CNR) entreprend singulièrement de "démêler l'écheveau des filières REP en déchèterie" et plaide pour un sérieux rééquilibrage des charges et responsabilités entre ces acteurs.

Un rééquilibrage qu'il juge d'autant plus indispensable que les déchèteries "sont de plus en plus sollicitées par les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) dont le nombre et les périmètres n'ont cessé de s'étendre depuis la loi Agec". Or "la multiplication des filières REP ainsi que des éco-organismes agréés **complexifie considérablement la gestion administrative et opérationnelle des déchèteries**".

Dommages collatéraux

· En raison de leur diversité – "et du besoin croissant de stockage au sol", pointe le syndicat vendéen Trivalis –, ces nouvelles filières **contraignent à de nouveaux aménagements ou à l'extension des installations**, alors que l'espace "fait souvent cruellement défaut". "Il apparaît pertinent que les projets intègrent une réserve foncière, dès que faire se peut, permettant d'éventuelles évolutions futures", recommande au passage le CNR. Lequel souligne de même que "la capacité d'adaptation des infrastructures de déchèteries devient un enjeu crucial pour les collectivités", adoubant la solution des "espaces modulables" prôné par Trivalis.

· Le développement de nouveaux contenants est également problématique dans la mesure où les **consignes adressées aux opérateurs sont parfois "confuses"**, enseigne le syndicat de valorisation des déchets de la Corse (Syvadec). Ce dernier met encore en avant "un **écart entre la théorie présentée par les éco-organismes et la réalité pratique des déchèteries**". Un problème qui peut se révéler d'autant plus aigu que le CNR observe un "manque de flexibilité de collecte de certaines filières REP". Ces filières "peinent encore à prendre en considération l'existant et les réalités du terrain. Elles imposent des logiques administratives qui s'accordent mal avec la diversité des territoires et la souplesse nécessaire à l'exploitation", appuie l'association. Alors "qu'aucune filière ne couvre l'ensemble des coûts supportés par les collectivités", elle relève que "certaines en ajoutent même, à travers des **exigences logistiques, réglementaires ou de reporting disproportionnées**". "Les cahiers des charges encadrant ces filières peuvent parfois s'avérer complexes à comprendre et mettre en œuvre", admet encore le Syded du Lot. Il est "difficile de suivre de manière réactive les évolutions et les mises à jour des REP", ajoute le Syvadec.

· Cette multiplication des acteurs **complexifie** de même **les consignes de tri, ce qui affecte singulièrement la mission des agents, qui voient en outre leur charge de travail s'accroître**. "Autrefois perçus comme de simples gardiens, les agents doivent désormais maîtriser des consignes de tri de plus en plus complexes", entraînant notamment un "**besoin accru en formation**, impliquant une maîtrise des compétences de base en lecture et écriture", observe Le Havre Seine Métropole. Or, souligne le CNR, "la part de formation prise en charge par les éco-organismes n'est pas encore au point, alors que cela représente un maillon essentiel pour améliorer la qualité et la quantité des flux captés". Le Cercle estime plus généralement que "le facteur humain, pourtant déterminant dans la réussite du tri, reste sous-valorisé", notamment dans les barèmes de soutien. "Même les infrastructures les plus avancées nécessitent un engagement humain pour atteindre leur plein potentiel", renchérit-il.

• Une multiplication des filières et une **complexification des consignes** qui se répercutent également sur les **usagers**, au détriment d'un "parcours simplifié". Des usagers par ailleurs de plus en plus enclins à céder aux **incivilités**, voire agressions, conduisant les collectivités à mettre en place de nouveaux dispositifs, coûteux, de contrôles d'accès.

• Les déchets des REP pris en charge par les déchèteries ne sont pas non plus sans contribuer à à **l'augmentation vertigineuse de la facture due au titre de la taxe générale sur les activités polluantes** (TGAP). Sans compter, encore, que ces nouvelles filières "ont parfois déstabilisé des filières de recyclage existantes".

La benne est pleine

Aussi – et quand bien même rappelle-t-il que les déchèteries, "instruments historiques de la collecte sélective", ont jusqu'ici "su s'adapter en permanence à l'évolution du cadre réglementaire, à l'extension du champ des REP et aux attentes croissantes des citoyens" –, le CNR rapporte que "de nombreuses collectivités indiquent avoir atteint une forme de **saturation fonctionnelle** face à la densité des flux, au manque d'espace et à la surcharge des équipes".

Un effet de saturation sans doute également renforcé par un **sentiment d'injustice**. Le CNR déplore ainsi que "lorsqu'une collectivité ne respecte pas un critère imposé, elle subit une pénalisation ou une réduction de soutien. À l'inverse, lorsqu'un éco-organisme tarde à répondre à une demande ou applique de manière restrictive son cahier des charges, aucune sanction n'est prévue".

Les fonds manquent

Plus encore, c'est **l'asymétrie budgétaire** qui, semble-t-il, ne passe plus.

D'un côté, le CNR souligne que "les collectivités locales assurent, en grande partie, le tri et la gestion opérationnelle des flux en déchèterie. Ce service public de proximité permet de garantir la performance du tri à la source et de générer, de fait, des économies substantielles pour les éco-organismes". Il met encore en exergue que "les déchèteries constituent aujourd'hui l'ossature du système REP. Sans leur maillage dense et leur capacité d'accueil, les éco-organismes seraient contraints de créer leurs propres infrastructures de collecte, à des coûts considérablement plus élevés".

Or, de l'autre côté, "les soutiens financiers forfaitaires proposés ne reflètent pas la réalité des charges supportées".

Effet ciseau

Cette dissymétrie passe d'autant moins que les collectivités sont confrontées à un impitoyable effet ciseau.

À l'actif, le CNR constate que les soutiens financiers des éco-organismes restent désespérément stables et, plus encore, faibles. Ils ne couvrent "que 4% des charges totales HT des déchets en déchèteries, ce qui est faible au regard de la part importante des déchets sous REP dans le fonctionnement de ces dernières".

Au passif, il met en exergue un coût de gestion des déchèteries qui ne cesse d'augmenter. Le CNR estime ainsi que le coût complet moyen pondéré d'une déchèterie s'élève, à partir de données 2022, à 177 euros HT la tonne, alors qu'il était de 154 euros en 2020.

Ne pas jeter les REP avec l'eau du bain...

Pour autant, le CNR – et les collectivités interrogées – ne réclament pas la suppression des filières REP, loin s'en faut. Ainsi le Syded du Lot juge "globalement les filières REP comme un outil très efficace". Il considère même qu'elles offrent un gain financier significatif" et insiste en conséquence "sur l'importance de continuer à élargir le champ des filières REP". Un sentiment que partage le Syvadec – "Les filières REP permettent de faire des économies significatives au syndicat et sont indispensables" –, qui plaide lui aussi pour "accélérer la mise en place des dernières REP".

... mais mieux remplir la baignoire

Le CNR prône en revanche un sérieux rééquilibrage : "Les éco-organismes doivent assurer la couverture intégrale des coûts de gestion et de traitement des déchets relevant de leur périmètre, y compris ceux générés par la logistique en déchèterie". Il propose encore que certains des déchets de ces filières "sortent du service public et que l'opérationnalité de la collecte et du traitement soit totalement assurée par les metteurs en marché". Il ajoute : "Les collectivités demandent une clarification et une revalorisation des soutiens financiers, proportionnés à leurs investissements humains et matériels".

Quelques pistes pratiques

Le dossier du CNR met également en avant quelques pistes pratiques. Les déchèteries ne pouvant se battre sur tous les fronts, il est préconisé de se concentrer sur les filières ayant "un impact réel sur la réduction du tout-venant, avec un ratio bénéfice/coût satisfaisant" – une option retenue par Le Havre Seine Métropole. La Métropole de Lille prône, elle, une réduction du nombre de bennes et de contenants, jugeant "essentiel que les filières continuent de développer une logique de collecte multi-REP". Le Syded du Lot juge en particulier "indispensable le déploiement de la benne multi-REP bois afin de réduire les tonnages des encombrants envoyés aujourd'hui en ISDND", d'autant que "la reprise par les distributeurs n'est pas adaptée à ce type de territoire rural". Le CNR invite toutefois à la vigilance sur la benne multi-REP, recommandant de "réévaluer son intérêt lors de la mise en place des nouvelles filières". Non sans souligner qu'une "meilleure coordination entre éco-organismes apparaît nécessaire".

PMCB

Filière REP des produits et matériaux de construction : les associations d'élus (re)mettent l'Etat au pied du mur

Publié le 6 mars 2026 , par Philie Marcangelo-Leos, pour Localtis

Environnement

Les associations d'élus appellent le gouvernement à revoir son arbitrage sur la "refondation" de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) pour apporter davantage de garanties aux collectivités territoriales, alors que le nouveau cahier des charges est attendu dans les prochaines semaines.

L'association Amorce, le Cercle national du recyclage et Régions de France appellent, dans un communiqué commun, diffusé le 3 mars, "à la reprise immédiate des discussions", en vue d'une refonte dans les prochaines semaines de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB).

Après quasiment un an de concertation avec les parties prenantes, le ministre délégué à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, a dévoilé le 19 février les grandes lignes du scénario retenu (lire notre article). Un "arbitrage à sens unique", considéré par les associations d'élus comme "très largement inspiré par la position des metteurs sur le marché et par les distributeurs de matériaux". Celles-ci demandent donc au gouvernement d'améliorer son arbitrage "pour apporter davantage de garanties de résultats", en prenant mieux en compte "les contraintes, les attentes et les possibles conséquences pour chacun des acteurs de la filière et en particulier des collectivités locales qui assument aujourd'hui massivement la gestion des déchets du bâtiment (52% de la collecte des déchets hors inertes), mais aussi totalement la résorption des dépôts sauvages payés in fine par les contribuables locaux".

Dans leur communiqué, les organisations posent trois principes "non négociables" pour les représentants des collectivités locales :

- un maillage territorial optimisé de grande proximité sur tous les territoires pour les citoyens et les PME du bâtiment, fondé au moins en dernier recours sur les distributeurs de matériaux ;

- une reprise gratuite pour les ménages et avec des frais limités pour les PME, assurant en particulier une prise en charge complète des coûts assumés par les collectivités locales depuis l'agrément des éco-organismes sur tous les matériaux concernés par la REP, avec versements par semestre échu ;

- un dispositif opérationnel pour la prise en charge intégrale des dépôts sauvages de PMCB, conformément à l'objectif originel de la loi Agec.

Le rejet des députés, en commission, le 24 février, de la proposition de loi visant à rééquilibrer la filière PCMB au profit des produits du bois (déjà adoptée au Sénat en mai 2025) est donc un soulagement pour les associations d'élus, qui saluent la décision de la plupart des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale de "refus(er) de modifier radicalement et dans la précipitation la loi Agec pour rendre légales les orientations envisagées par le gouvernement". Le texte faisait l'objet d'un amendement de réécriture de la rapporteure Sophie Mette (Modem), travaillé avec le gouvernement, pour y introduire les mesures de la refondation de la filière annoncée le 19 février, et notamment la distinction entre les matériaux matures et non matures.

Par un autre communiqué, diffusé ce 6 mars et intitulé "Une déstabilisation profonde du principe pollueur-payeur aux frais des collectivités", l'Association des maires de France (AMF) et Intercommunalités de France se sont jointes au mouvement de mécontentement, appelant là encore le gouvernement à reprendre les discussions "au plus vite".

https://www.banquedesterritoires.fr/filiere-rep-des-produits-et-materiaux-de-construction-les-associations-delus-remettent-letat-au

Pour découvrir l'association et suivre son atualité,
rendez-vous sur son site internet
www.cercle-recyclage.asso.fr

twitter

@CNRecyclage

Cercle National du Recyclage

5 rue Jules de VICQ - 59000 LILLE - Tél : 03.20.85.85.22 - E-mail : contact@cercle-recyclage.asso.fr - www.cercle-recyclage.asso.fr
Association loi 1901 - NAF 9499Z - SIREN 401 476 874